

## Nos chers défunts

"C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour nos morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés". (II Mach. XII-46).

### Nos Zélatrices.

*St Séverin Proulxville* : Dame Veuve Henri Bordeleau.

### Nos abonnés.

*Aston Station* : Pierre Lemay.—*Bécancour* : Dame Denis Bellefeuille.—*Bureau Blondin* : Dame Julie Manseau ; Joseph, Mary, Hermélie, Léontine Albert Massy.—*La Grand'Mère* : Mr Henry LeBlanc.—*Laurierville* : Dame Benjamin Dion.—*Lotbinière* : Dame David Bernier.—*Manchester* : Arthur Tousignant.—*Nassonville* : Mr Eusèbe Caron.—*North Stuckley* : Dame Charles Boissy.—*St Adelphe* : Dame Jean Langlois.—*St André, Kam* : André, Alexis Pelletier.—*St Anselme* : Dlle Octavie Roy.—*M. Thérèse Filteau*.—*St Arsène* : Dame Vve A. Saindou.—*St Barnabé* : Dame Hormisdas Lacerte ; Joseph Lord et Luc Bellemare.—*St Casimir* : Dame Olivier Douville.—*St Cuthbert* : Dame Narcisse Généreux.—*St Frédéric de Beauce* : Mr Thomas Lessard.—*St Grégoire de Nicolet* : Mr Wilfrid Thibeau.—*St Joachim* : Ls Joseph Thomassin. Roger Lessard, Benjamin Tremblay, Dame Vve Octave Tremblay, Dlle Rose Rousseau.—*St Laurent* : Thomas Labbé.—*St Sauveur, Québec* : Mr Jean Drolet.—*St Stanislas de Champlain* : Mlle Octavie C. Doré.—*St Tite* : Dame Timothée L'Heureux.—*Ste Anne de la Pérade* : Dame Vve Roger Tourangeau.—Mr Louis Mayrand.—*Ste Thècle* : Dlle Mie-Louise Groleau.—*Trois-Rivières* : Mlle Blandine Veillette.—*Winooski* : Dame Georges Poissant.—Dame Denery Col.

Notre Très Saint Père le Pape Pie X, par la divine Providence, afin d'augmenter la dévotion des fidèles envers la très glorieuse et Immaculée Mère de Dieu, et pour favoriser le pieux désir de réparation qui pousse les fidèles à lui offrir satisfaction pour les exécrationnelles blasphèmes dont son très saint nom et ses admirables prérogatives sont l'objet de la part d'hommes impies, a daigné accorder à tous ceux qui, le premier samedi de chaque mois, s'étant confessés et approchés de la Sainte Table, feraient en l'honneur de la Vierge Immaculée quelques exercices de réparation dans le sens susdit, et prieraient aux intentions du Souverain Pontife, une Indulgence plénière, applicable aux âmes du purgatoire. (13 juin, 1912).

Prière d'adresser au bureau le nom des abonnés défunts. Une simple nouvelle par la voie des journaux ou autrement ne suffit pas.

La 5ème dizaine du chapelet que nous récitons, chaque jour, au Sanctuaire est appliquée aux âmes de nos défunts.

"*Sainte Marie Libératrice, priez pour nous et pour les âmes du purgatoire*". (Ind. 100 j. chaque fois, Pie X, 22 janv. 1914).

R. I. P.